

Communauté de Communes du Sud Artois
Budget Principal 2017
Délibération 2018-062 du 19 juin 2018

**DELIBERATION DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE
sur le Compte Administratif
sur le Compte de Gestion
sur l'affectation des Résultats**

Nombre de Membres en exercice 86
Nombre de membres présents : 59 (3 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés : 57
Votes Contre 0 Pour 57
Date de convocation : 11 juin 2018.

La Commission Administrative, réunie sous la Présidence de Monsieur Gérard DUE, Vice Président, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE			
	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	3 655 162,27			1 873 742,70		5 528 904,97
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	13 418 586,11		3 885 147,32	1 723 810,37	16 701 241,85	15 142 396,48
TOTAUX	17 073 748,38		3 885 147,32	3 597 553,07	16 701 241,85	20 617 301,45
RESULTAT DE CLOTURE	4 257 653,85		287 594,25			3 970 059,60

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à Réaliser DEPENSES
Restes à Réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

287 594,25
3 079 000,00
2 206 000,00
0
1 160 894,25

2°/ Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3°/ reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5°/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1 160 594,25	au compte 1068 (recettes d'investissement)
3 097 059,60	au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Ont signé au registre des délibérations tous les membres en exercice à l'exception de Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON
MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
M. J. WEEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Pour expédition conforme.
Le Président,

Mr Gérard DUE.

Certifié et rendu exécutoire
par affichage le 19 juin 2018
et transmission en Préfecture.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

Délib 2018-062 du 19-06-2018
Finances – CA 2017
Budget Principal



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS